

RESC NATIONAL EQUIPES

1. TABLE DES MATIERES

1. Table des matières	2
2. LA LICENCE FSCF	3
3. CATÉGORIES D'ÂGE ET DE NIVEAUX	3
3.1 TABLEAUX DE CATEGORIES	3
4. DATES D'INSCRIPTIONS	3
5. REGLES GENERALES	4
5.1 ORGANISATION	4
5.2 REGLES DE TENUE ET DISCIPLINE.....	5
5.2.1 DISCIPLINE GENERALE	5
5.2.2 NOTE DE TENUE ET DISCIPLINE	5
5.2.2.1 TENUE VESTIMENTAIRE DES GYMNASTES ET MONITEURS	5
5.2.2.2 TENUE VESTIMENTAIRES DES JUGES	6
5.2.2.3 Respect de l'horaire établi	6
5.2.2.4 droit et devoir de l'encadrement	7
5.2.2.4.1 L'entraîneur doit :	7
5.2.2.4.2 L'entraîneur ne doit pas :	7
5.2.2.5 Droits et devoirs des gymnastes	7
5.2.2.5.1 Le gymnaste doit :	7
5.2.2.5.2 Le gymnaste ne doit pas :	7
5.3 REGLES DE PARTICIPATION EN COMPETITION.....	8
5.3.1 ENTRAINEURS ET JUGES	8
5.3.2 GYMNASTE BLESSE EN COMPETITION	8
5.3.3 NON PARTICIPATION D'UN GYMNASTE A UN AGRES	8
5.3.4 JUGES	8
6. EPREUVES - COTATION	9
6.1 TABLEAU DES CATEGORIES ET DES EPREUVES.....	9
6.2 CLASSEMENT	11
6.3 COUPE GABRIEL MAUCURIER	12
6.4 CHALLENGE EMILE RICHARD	13
7. RECOMPENSES	14

2. LA LICENCE FSCF

Gymnastes : La présentation de la licence AC (Activité Compétition) avec la mention « gymnastique masculine » est obligatoire pour les gymnastes à chaque championnat, conformément aux RGA (Règlements Généraux des Activités) et RSA (Règlement Spécifique de l'Activité). La non-présentation de cette licence entraînera la non-participation à la compétition. Néanmoins, si un fichier prouvant que le gymnaste est licencié peut être produit, il sera autorisé à concourir, s'il est en mesure également de prouver son identité. Cette disposition ne sera valable que pour le 1^{er} tour régional. Il conviendra de récupérer une licence pour les championnats suivants.

Juges : Seuls les juges licenciés pourront s'inscrire, et ne seront comptabilisés dans les quotas de l'association. Leurs licences seront vérifiées via le logiciel fédéral en amont de la compétition, les juges absents du listing seront contactés et devront se mettre en règle avant le championnat.

3. CATÉGORIES D'ÂGE ET DE NIVEAUX

3.1 TABLEAUX DE CATEGORIES

	<i>Jeune Poussin</i> 2014	<i>Poussin</i> 2013-2012	<i>Benjamin</i> 2011-2010	<i>Minime</i> 2009-2008	<i>Cadet</i> 2007-2006	<i>Junior</i> 2005-2004	<i>Senior</i> <=2003
PUPILLE							
Fédérale 3	**	----	----	----			
Fédérale 2		----	----	----			
Fédérale 1		----	----	----			
ADULTE							
Fédérale 3				oo	----	----	----
Fédérale 2					----	----	----
Fédérale 1					----	----	----

Les catégories d'âges entrant dans les équipes correspondent aux catégories d'âges "sportives"

Équipes "Adulte" F1 et F2 : nés en 2007 et avant.

Équipes "Adulte" F3 : nés en 2008 et avant. (2^oo gym. max nés en 2008)

Equipes "Pupille" F1 et F2 : nés de 2008 à 2013 inclus.

Equipes "Pupille" F3 : nés de 2008 à 2014 inclus (2^{} gym. max nés en 2014)**

4. DATES D'INSCRIPTIONS

Attention, veuillez à bien respecter les dates ci-dessous, faute de quoi, vos engagements ne seront pas retenus.

Date limite : 31 MARS 2023

5. REGLES GENERALES

5.1 ORGANISATION

Ce championnat concerne les catégories d'équipes suivantes :

- Fédéral 1 ADULTE
- Fédéral 2 ADULTE
- Fédéral 3 ADULTE
- Fédéral 1 PUPILLE
- Fédéral 2 PUPILLE
- Fédéral 3 PUPILLE

Si une équipe adulte est engagée dans le championnat fédéral 1 adulte, l'association peut engager une autre équipe dans la division de son choix à condition de ne pas avoir plus de 2 équipes dans la même catégorie.

Si une équipe pupille est engagée dans le championnat fédéral 1 pupille, l'association peut engager une autre équipe dans la division de son choix à condition de ne pas avoir plus de 2 équipes dans la même catégorie.

Les engagements tardifs, reçus après la date limite d'engagement, ne seront acceptés que dans la mesure des possibilités d'organisation.

Une amende de 100 Euros sera exigée pour tout engagement définitif tardif, dans les championnats en équipe. Les associations ne pourront s'inscrire, l'année d'après, si elles ne s'acquittent pas de ce montant. Modifications d'engagement : Les demandes de changement de catégorie doivent être formulées par écrit et adressées à la FSCF. Elles doivent être accompagnées d'un chèque de 20 euros pour tout changement de catégorie après publication de l'organigramme.

La commission nationale de gymnastique masculine est seule habilitée pour prendre toutes décisions concernant ces championnats, y compris pour les cas non prévus au présent règlement.

Les questionnaires techniques permettent de prévoir le déroulement des épreuves, d'établir un horaire de passage, d'organiser le contrôle des licences et le jury. Ils sont transmis au comité régional ou à la fédération.

Les questionnaires logistiques permettent de prévoir l'organisation logistique de la compétition. Ils sont transmis au comité d'organisation local.

L'organisation et les consignes du jury pour chaque épreuve, seront précisées sur le site internet de la fédération (Organigramme, horaires).

Pour les cas particuliers le jour de la compétition, le responsable de la CNGM, est habilité à prendre les mesures nécessaires au bon déroulement des épreuves.

5.2 REGLES DE TENUE ET DISCIPLINE

5.2.1 DISCIPLINE GENERALE

Sous peine de privation de récompenses, les gymnastes ayant participé à la compétition sont tenus :

- de participer aux productions gymniques du palmarès pour lesquelles ils auront été désignés
- de participer aux remises des récompenses en tenue gymnique
- de se conformer aux directives données par les officiels
- de ne pas circuler ou stationner sur le plateau de compétition en dehors de leur temps de compétition
- de ne pas quitter les vestiaires ou de ne pas pénétrer sur les plateaux de compétition si ce n'est en formation régulière
- de ne pas pénétrer dans les endroits interdits aux associations
- de ne pas occuper des places réservées au public

La CNGM se réserve le droit d'appliquer l'article 54 des règlements généraux des activités pour toutes fautes graves.

Sous peine de déclassement, il est interdit de procéder à des **changements de gymnastes au cours des épreuves. De se produire devant un autre jury que celui de sa catégorie.**

Chaque équipe doit se présenter à **toutes les épreuves** du concours auquel elle participe. Et chaque gymnaste de l'équipe doit se présenter aussi à toutes les épreuves du concours.

Exceptions :

- Les gymnastes en surnombre n'exécutent pas la production fédérale adulte (effectif limité) : la production fédérale est présentée avec le nombre minimum de gymnaste dans la division
- Le cas d'un gymnaste blessé en cours de compétition au point de ne pas pouvoir continuer les épreuves (voir 4.3.2)

Pour une préparation spécifique à l'agrès, l'échauffement des gymnastes est autorisé. Un temps maximum sera attribué à condition que cette préparation soit coordonnée, disciplinée et qu'elle n'entraîne aucun retard sur l'horaire.

5.2.2 NOTE DE TENUE ET DISCIPLINE

Dans les concours et championnats en équipe, une note de 0 à 10 points est attribuée, à chaque agrès pour la tenue vestimentaire et la discipline de l'équipe. Cette note est donnée par le responsable de l'agrès sous le contrôle du directeur de concours. Elle tient compte de la présentation et du comportement de l'équipe, du respect de l'horaire établi, de la tenue vestimentaire, du comportement du moniteur, monitrice et assistants, **possibilité d'expulsion.**

5.2.2.1 TENUE VESTIMENTAIRE DES GYMNASTES ET MONITEURS

Pour la catégorie ADULTE :

- Cheveux longs attachés.
- Léotard avec écusson ou emblème ou insigne (flocage autorisé) sur le devant
- Sokol blanc ou de couleur unie pour le **cheval d'arçons, les anneaux, les barres parallèles, la barre fixe et socquettes obligatoires** avec ou sans chaussures
- Short pour le **sol** et la **table de saut** avec socquettes avec ou sans chaussures ou pieds nus (port uniforme non obligatoire)

- La tenue d'une équipe doit être uniforme et de même couleur (sokol, short et léotard). La couleur des socquettes et chaussons doit être uniforme.

Pour la catégorie PUPILLE :

- Cheveux longs attachés.
- Léotard avec écusson ou emblème ou insigne (flocage autorisé) sur le devant
- Short blanc ou de couleur unie avec socquettes avec ou sans chaussons ou pieds nus (port uniforme non obligatoire)
- Sokol blanc ou de couleur unie autorisé mais non obligatoire pour les barres parallèles et la barre fixe et socquettes obligatoires avec ou sans chaussures
- La tenue d'une équipe doit être uniforme et de même couleur (short, léotard et sokol). La couleur des socquettes et chaussons doit être uniforme.

Pour les productions d'équipes (production fédérale, sauts au mini-trampoline), les gymnastes sont en **short** blanc ou de couleur unie. Les équipes qui n'auront pas une tenue vestimentaire réglementaire pourront être renvoyées au vestiaire

Pour les moniteurs, monitrices et assistants :

- soit sokol et justaucorps, identiques à ceux de l'équipe, avec écusson ou emblème ou insigne (flocage autorisé),
- soit en survêtement aux couleurs de l'association.

Pénalisations : La pénalisation pour tenue vestimentaire non conforme porte sur la note **de tenue et discipline** de l'équipe du gymnaste, une seule fois par type de faute, par le **responsable du jury**.

5.2.2.2 TENUE VESTIMENTAIRES DES JUGES

Dans tous les concours et championnats, la tenue est obligatoire. Dans le cas où cette tenue ne serait pas respectée, le juge se pourrait se voir interdire l'accès au plateau.

Pour les dames

Pantalon gris ou blanc ou jupe grise ou bleu marine ou blanche, corsage ou maillot de couleur blanche (ou pâle), blazer ou veste bleu marine, chaussures de sports ou de gym blanches.

Pour les messieurs

Pantalon gris ou noir, chemise blanche ou couleur claire avec cravate ou polo de couleur blanche, blazer ou veste bleu marine, chaussures de sports ou de gym blanches.

5.2.2.3 RESPECT DE L'HORAIRE ETABLI

Lorsqu'un horaire est établi, les associations sont tenues de le respecter.

Les associations doivent se présenter à l'emplacement de leur épreuve 20 minutes avant l'horaire établi.

Dans tous les cas, le président de jury pourra **interdire la participation** des gymnastes en raison de l'importance de leur retard.

5.2.2.4 DROIT ET DEVOIR DE L'ENCADREMENT

5.2.2.4.1 L'entraîneur doit :

- être en tenue sportive
- aider son gymnaste à l'appareil
- soulever son gymnaste à la suspension aux anneaux et à la barre fixe, sans le pousser
- se tenir près de l'agrès aux anneaux, au saut, aux barres parallèles et à la barre fixe pendant l'exercice de son gymnaste pour des raisons de sécurité
- assister ou de conseiller son gymnaste pendant la période des 30 s, suite à une chute et entre les deux sauts en équipe ou en individuel lors de la finale par appareil

5.2.2.4.2 L'entraîneur ne doit pas :

- déplacer le tapis supplémentaire (anneaux, saut, fixe) pendant l'exercice
- parler au gymnaste ou l'aider pendant l'exercice
- discuter avec les juges pendant le déroulement de la compétition.

5.2.2.5 DROITS ET DEVOIRS DES GYMNASTES

5.2.2.5.1 Le gymnaste doit :

- se présenter correctement au jury à l'agrès au début et à la fin de l'exercice
- répéter (s'il le souhaite) son exercice s'il a dû l'interrompre pour des raisons indépendantes de sa volonté, après validation du président du jury
- s'entretenir (s'il le souhaite) avec son entraîneur pendant la période de 30s suite à une chute
- participer aux cérémonies des podiums en tenue gymnique.

5.2.2.5.2 Le gymnaste ne doit pas :

- retarder la compétition
- commencer l'exercice avant le signal et l'autorisation du responsable du jury ou des juges
- avoir un comportement indiscipliné (ex : magnésie au sol, endommager l'agrès)
- modifier la hauteur des agrès
- s'entretenir avec les juges en fonction pendant le déroulement de la compétition
- quitter l'aire de compétition

Après l'échauffement ou pendant les pauses, la préparation des agrès est permise
Toutes tenues et attitudes jugées non décentes par le directeur du concours, seront sanctionnées.
Le directeur du concours décidera de la valeur de la pénalisation et/ou de l'exclusion

5.3 REGLES DE PARTICIPATION EN COMPETITION

5.3.1 ENTRAINEURS ET JUGES

Aucune équipe ne peut être présentée par un **membre du jury**.

Les **entraîneurs** peuvent prendre part aux épreuves des concours uniquement avec l'association dans laquelle ils sont licenciés. Ils peuvent présenter plusieurs associations.

5.3.2 GYMNASTE BLESSE EN COMPETITION

Si un gymnaste d'une équipe, par suite de blessure, ou indisposition, ne peut continuer son concours, le moniteur devra en aviser immédiatement le directeur du concours ainsi que les juges des épreuves restant à effectuer afin que ceux-ci l'indiquent sur la feuille de pointage.

Si un gymnaste est blessé (en surnombre ou pas), avant son passage au premier appareil ou au cours de la compétition, on lui accordera, au secrétariat, **la note 0 aux appareils** qu'il n'aura pas effectués, sans autre pénalisation.

Au mini trampoline et à la production fédérale voir PFA.

5.3.3 NON PARTICIPATION D'UN GYMNASTE A UN AGRES

Si un gymnaste ne souhaite pas se produire à un agrès particulier mais envisage de passer aux autres agrès du concours, il doit obligatoirement se présenter en tenue gymnique devant le jury. Le responsable du jury à l'engin lui attribue alors la note 0.

5.3.4 JUGES

Les juges inscrits à une compétition doivent officier pour tous les horaires prévus. Tout retard ou départ anticipé entraînera une amende pour juge manquant.

Les juges seront répartis sur l'ensemble des jurys et non uniquement dans la catégorie de leur association.

Nombre de juges 2 ^{ème} ECHELON minimum
1 juge par équipe en F3
2 juges par équipe en F1 et F2
Si plusieurs équipes Pupille et Adulte, 4 juges maximum par association.

Les associations qui ne fourniront pas le nombre de juge demandé en rapport avec le nombre d'équipes inscrites, se verront appliquer une amende de 300 Euros par juge manquant, indépendamment du désistement de l'équipe. Dans le cas d'absence d'un juge en surnombre par rapport au nombre d'équipes inscrites, aucune amende ne sera appliquée, si le juge informe le responsable du jury au moins 48h avant la compétition.

6. EPREUVES – COTATION

La compétition se dispute des épreuves de mouvements imposés et d'une production (Production Fédérale pour la catégorie ADULTE et Mini-trampoline pour la catégorie Pupille), notées suivant les prescriptions du Programme Fédéral Annuel.

Les gymnastes composant l'équipe sont répartis librement dans les 5 degrés (Pupille ou Adulte). Ils peuvent librement changer de degré en changeant d'appareil. Les majorations seront appliquées.

6.1 TABLEAU DES CATEGORIES ET DES EPREUVES

Compétitions		Nombre de gyms							Production Fédérale	Mini Trampoline	
ADULTE	Fédéral 1	Années paires	14 à 20	X	X	X		X	X	14 gyms	
		Années impaires			X	X	X	X	X	14 gyms	
	Fédéral 2	Années paires	8 à 14	X	X	X		X	X	8 gyms	
		Années impaires			X	X	X	X	X	8 gyms	
	Fédéral 3	Années paires	4 à 8	X	X	X		X	X	4 gyms	
		Années impaires			X	X	X	X	X	4 gyms	
PUPILLE	Fédéral 1		16 et plus	X			X	X	X		16 et plus
	Fédéral 2		10 à 16	X			X	X	X		10 à 16
	Fédéral 3		6 à 10	X			X	X	X		6 à 10

Mini trampoline

Les 2/3 des gymnastes devant effectués les 5^{ème} et 6^{ème} séries sont précisés dans le tableau ci-dessous

Nbre de gyms	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
2/3	4	4	5	6	6	7	8	8	9	10	10	11	12	12	13	14	14	15

Nbre de gyms	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
2/3	15	16	16	17	18	18	19	20	20	21	22	22	23	24	24	25	26	26

Etc...

6.2 CLASSEMENT

Un classement sera réalisé par catégorie:

CATEGORIE	COMPOSITION DE LA NOTE
FEDERAL 1 ADULTE	Addition : <ul style="list-style-type: none">des quatorze meilleures notes, avec majoration, à chaque agrès, de la note de tenue et discipline à chaque agrèsde la note obtenue à la production fédérale affectée d'un coefficient de 1,15.
FEDERAL 2 ADULTE	Addition : <ul style="list-style-type: none">des huit meilleures notes, avec majoration, à chaque agrès, de la note de tenue et discipline à chaque agrèsde la note obtenue à la production fédérale affectée d'un coefficient de 1.
FEDERAL 3 ADULTE	Addition : <ul style="list-style-type: none">des quatre meilleures notes, avec majoration, à chaque agrès, de la note de tenue et discipline à chaque agrèsde la note obtenue à la production fédérale affectée d'un coefficient de 0,7.
FEDERAL 1 PUPILLE	Addition : <ul style="list-style-type: none">des seize meilleures notes, avec majoration, à chaque agrès, de la note de tenue et discipline à chaque agrèsde la note obtenue au mini trampoline sur 90 points multipliée d'un coefficient 2, plus les points de nombre sans coefficient.
FEDERAL 2 PUPILLE	Addition : <ul style="list-style-type: none">des dix meilleures notes, avec majoration, à chaque agrès, de la note de tenue et discipline à chaque agrèsde la note obtenue au mini trampoline sur 90 points multipliée d'un coefficient 1.5, plus les points de nombre sans coefficient.
FEDERAL 3 PUPILLE	Addition : <ul style="list-style-type: none">des six meilleures notes, avec majoration, à chaque agrès, de la note de tenue et discipline à chaque agrèsde la note obtenue au mini trampoline sur 90 points multipliée d'un coefficient 1, plus les points de nombre sans coefficient

Dès la fin de chaque rotation, un classement intermédiaire sera réalisé. En cas de réclamation sur ce classement, le moniteur ou le représentant de l'association pourra se renseigner auprès du secrétariat. Aucune réclamation ne sera prise en compte 30 minutes après la fin du championnat.

6.3 COUPE GABRIEL MAUCURIER

Premier Président de la Commission Nationale de Gymnastique Masculine de 1929 à 1954.

La Coupe Gabriel Maucurier est mise en compétition lors des championnats nationaux en équipe. Elle sera attribuée à l'association obtenant le minimum de points par addition de ceux obtenus par son équipe adulte et son équipe pupilles les mieux classées de la manière suivante :

1°) Adultes :

a) Championnat Fédéral 1 Adultes :

Association classée première 1 point

Association classée deuxième 2 points

etc. : à la dernière, X points (autant que de équipes classées).

b) Championnat Fédéral 2 Adultes :

Association classée première X+1 pts

Association classée deuxième X+2 pts

etc. : à la dernière, X + Y points s'il y a Y associations classées en fédérale 2 adulte.

c) Championnats Fédéraux 3 adultes :

Classement dans l'ordre : fédéral 3.

2°) Pupilles :

a) Championnat Fédéral 1 Pupilles :

Association classée première 1 point

Association classée deuxième 2 points

etc. : à la dernière, X points (autant que de équipes classées).

b) Championnat Fédéral 2 Pupilles :

Association classée première X+1 pts

Association classée deuxième X+2 pts

etc. : à la dernière, X + Y points s'il y a Y associations classées en fédérale 2 pupille.

c) Championnat Fédéral 3 Pupilles : Classement dans l'ordre : fédéral 3.

En cas d'égalité de points, le challenge sera attribué selon les résultats du championnat fédéral 1 adulte.

Si une association présente plusieurs équipes au national en équipe pupilles ou adultes, pour le classement, le secrétariat prendra en compte l'équipe donnant le meilleur score.

La Coupe Gabriel Maucurier sera attribuée à l'association classée première.

6.4 CHALLENGE EMILE RICHARD

Le Challenge Emile Richard sera attribué pour un an à l'association qui aura obtenu le plus de points lors des compétitions nationales.

Les points seront attribués selon les résultats des équipes des associations lors des différentes compétitions en catégories pupilles et adultes, aux finales des Coupes Nationales Seniors et Espoirs, aux finales des Coupes Nationales Interclubs 1^{ère} et 2^{ème} divisions, aux Championnats Nationaux Adultes et Pupilles.

Points par compétition en fonction du classement					
	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
Coupes Nationale					
Espoir	10	9	8	7	6
Senior	10	9	8	7	6
Championnat national Adulte					
Fédéral 1	10	9	8	7	6
Fédéral 2	8	7	6	5	4
Fédéral 3	6	5	4	3	2
Championnat national Pupille					
Fédéral 1	10	9	8	7	6
Fédéral 2	8	7	6	5	4
Fédéral 3	6	5	4	3	2
Coupes Nationales Inter Club					
1ère division	10	9	8	7	6
2ème division	8	7	6	5	4

En cas d'égalité de points, le challenge sera attribué selon les résultats du championnat fédéral 1 adultes.

Si une association présente plusieurs équipes au national en équipe pupilles ou adultes, pour le classement, le secrétariat prendra en compte l'équipe donnant le meilleur score.

La Coupe Emile Richard sera attribuée à l'association classée première.

7. RECOMPENSES

Les drapeaux fédéraux sont attribués aux équipes classées 1^{er} dans la catégorie Fédéral 1 Pupille et Fédéral 1 Adulte.

Les titres suivants :

- CHAMPION FEDERAL 1 ADULTE
- CHAMPION FEDERAL 2 ADULTE
- CHAMPION FEDERAL 3 ADULTE
- CHAMPION FEDERAL 1 PUPILLE
- CHAMPION FEDERAL 2 PUPILLE
- CHAMPION FEDERAL 3 PUPILLE

sont attribués aux équipes classées premières.

Les drapeaux Fédéraux, la coupe GABRIEL MAUCURIER, le challenge EMILE RICHARD sont remis en jeu chaque année. L'équipe détentrice en est responsable pour une saison.